



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Monuments historiques

Question écrite n° 48634

Texte de la question

M. Renaud Muselier appelle l'attention de M. le ministre de la culture sur une difficulté à laquelle sont confrontés les monuments historiques. En effet, il est prévu en 1997 un plan d'économies qui affecterait en priorité les postes correspondants à la conservation des monuments historiques. Le patrimoine est le poste le plus démuné dans le budget initial de 1997, alors qu'il contribue au développement économique et touristique des régions. En conséquence il lui demande de lui faire connaître sa position à ce sujet et les dispositions urgentes qu'il entend mettre en œuvre pour remédier à cet état de choses.

Texte de la réponse

L'impact de la réduction des crédits consacrés au patrimoine dans la loi de finances pour 1997 sur le volume des travaux de restauration conduits cette année sera très fortement atténué par l'effet d'un ensemble de mesures visant à dynamiser la gestion de ces crédits, grâce à une amélioration de leur taux d'engagement. S'agissant des perspectives de gel de crédits pour 1997 évoquées par l'honorable parlementaire, le ministère de la culture n'a, à ce jour, été saisi d'aucune indication sur les montants susceptibles d'être concernés ni sur leur imputation. Il est clair cependant que l'objectif de maintenir, cette année, un volume de travaux de restauration, et donc d'activité des entreprises semblable à celui de 1996 suppose, pour être atteint, la complète disponibilité des crédits affectés à la conservation du patrimoine.

Données clés

Auteur : [M. Muselier Renaud](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48634

Rubrique : Patrimoine

Ministère interrogé : culture

Ministère attributaire : culture

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 février 1997, page 896

Réponse publiée le : 14 avril 1997, page 1881